Joseph Constantin et Marthe Anastazie Vitton

L'an huit de la république française et le neuvième du mois de Ventôse, Pardevant moi Joseph Bertal, Maire et officier public de la Commune de Lagarde, Département du Var, sont comparus pour publication de mariage les citoyens Joseph Constantin Audibert, agé de trente ans, matelot, embarqué sur le vaisseau de la république, fils de Pierre Antoine Audibert, travailleur, et de Marie Anne Fabrique, d'abord veuve de la valette, et y résidant, d'une part; et Marthe Anastazie Vitton, agée de vingt trois ans, native de cette Commune de Lagarde et y résidant, fille Mineure et native de cette Commune de Lagarde et y résidant, fille de Jean Antoine Vitton, Menuisier, et de Rose Gnouvier, d'autre part. Lesquels futurs conjoints étoient accompagnés des citoyens Joseph Vatty, Laurent Gnouvier, Joseph Gnouvier et Charles Gnouvier, propriétaires et agés de plus de vingt ans, et résidants en cette Commune, requis et soussignés, et ont les dits futurs conjoints et leurs parens respectifs leur donnant aux dits mariage leur consentement et approbation; vu les actes de publications, du dit mariage, délivrés par les officiers publics des communes de Lagarde et de la valette, portant qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement au comme délais; vu l'extrait de naissance du futur portant qu'il est né le 1 novembre 1770 (v.st.) vu l'acte de naissance de la future portant qu'elle est née le 1 janvier de la dite année; vu le certificat d'habitation de service du futur sur les lettres agence du nouveau district de Toulon et Marthe

consentement au dit mariage qu'il a reçu de sa mère, dûment légalisé, et qu'il a remis entre les mains de l'officier public, et Marthe ont déclaré qu'ils se prennent mutuellement en mariage, et en foi de quoi j'ai dressé le présent acte que j'ai signé avec les témoins et les parties ont déclaré ne le savoir de ce requis.

Fait au temple de la raison de la commune de Lagarde.

Le jour et an que dessus.

Vatty
Gnouvier
Gnouvier
Gnouvier
Gnouvier
Bertal

Joseph Rebout et Marguerite Gueil

L'an huit de la république française et le dix ventôse, par devant moi Joseph Bertal, maire et officier public de la commune de Lagarde, département du Var, Joseph Marie Rebout, exerçant les fonctions d'officier public, sont comparus pour contracter mariage les citoyens Jean Joseph Rebout, agé de quarante ans, fils mineur et légitime de feu Jean et de feue Anne Tonnel, veuve de la commune de Tourves, et résidant à cette de Toulon, d'une part; et Marguerite Gueil, native de cette commune de Lagarde et y résidant, agée de quarante trois ans, fille majeure et légitime de feu Honoré Gueil, et de feue Marie Anne Ubaud, veuve de Jean Vatty, d'autre part; lesquels futurs conjoints étoient accompagnés des citoyens Constantin Gueil, Joseph Gnouvier, propriétaire, Joseph Gueil, boulanger,